

Les *SUBLIME* Appels à Projets

Thématiques Environnement et Genre

Règlement et guide de réponse

Dans les agglomérations du littoral du Nord et du Pas-de-Calais (France), 2026-27
[DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 16 octobre 2026 à minuit (heure de Paris)]

Table des matières

Acronyme	3
En bref – Les SUBLIME appels à projet en un coup d’œil	4
A propos du projet <i>SUBLIME</i>	7
A propos des <i>SUBLIME</i> appels à projets	9
1. Eléments communs aux <i>SUBLIME</i> appels à projets Environnement et Genre	9
2. Les <i>SUBLIME</i> appel à projets axé environnement et portés par des jeunes âgé·es de 15 à 30 ans (<i>SUBLIME</i> AAP Environnement).....	20
3. Les <i>SUBLIME</i> appels à projets axés genre et portés par des femmes, jeunes femmes et personnes issues des minorités de genre (<i>SUBLIME</i> AAP Genre)	26

Acronyme

Acronyme	Signification
AAP	Appel à Projets
COP	Conference of Parties (Conférence des Parties signataires de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques)
DEAR	Development Education and Awareness Raising (En français : Éducation et sensibilisation au développement)
FHC	Faire Humanité Commune
HAP	Habiter Autrement la Planète
ICCI	Initiative Citoyennes de Coopération Internationale
LC	Lianes Coopération
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
RRMA	Réseau Régional Multi-Acteurs
SUBLIME	Sustainable Development Goals Unite Border Communities as Leaders of Inclusiveness, Mobilisation, and Empowerment (En français : Les Objectifs de développement durable pour unir les communautés frontalières comme actrices de l'inclusion, de la mobilisation et de l'émancipation)
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne

En bref – Les SUBLIME appels à projet en un coup d'œil

Des initiatives locales pour un impact global

Le projet SUBLIME vise à construire un nouveau récit de solidarité internationale, plus juste et inclusif, à partir d'initiatives citoyennes locales à dimension internationale. Il relie les Objectifs de Développement Durable (ODD) aux réalités territoriales des zones frontalières de l'Union Européenne (UE).

Éléments communs aux SUBLIME AAP Environnement et Genre



Structures portantes

- Mis en œuvre par Lianes Coopération
- Dans le cadre du programme européen DEAR



Localisation

- Littoral du Nord et du Pas-de-Calais
- Ouverture possible à l'international



Durée

- Minimum 2 mois
- Entre novembre 2026 et juin 2027



Financement

- 4 projets financés au total
- 2 projets Environnement + 2 projets Genre
- Montant : de 6 500 € à 11 000 € par projet
- Cofinancement obligatoire : 10 % du montant total



Critères d'éligibilité

- Organisation de la société civile à but non lucratif (France)
- Partenariat local encouragé
- Public cible clairement défini



Sélection

- Évaluation basée sur :
 - Impact local
 - Leadership
 - Inclusion
 - Faisabilité
 - Dimension de solidarité internationale
- Seuil minimum : 70/100



Accompagnement

- Formation thématique (environnement / genre)
- Formation au cycle de projet
- Suivi individuel et collectif

Calendrier

- Entre le 14 et 25 septembre 2026 : ateliers et réunions d'information à Boulogne, Calais et Grande-Synthe
- 2 octobre 2026 : date limite pour poser des questions
- 9 octobre 2026 : publication des réponses
- 16 octobre 2026 : dépôt des candidatures
- Novembre-décembre 2026 : formations et signature de la convention
- Jusqu'au 30 juin 2027 : mise en œuvre des projets et soutien collectif et individuel
- 15 juillet 2027 : soumission des rapports narratifs et financiers finaux

Éléments spécifiques aux Sublime AAP Environnement et genre

	 SUBLIME AAP Environnement	 SUBLIME AAP Genre
Thématiques	Action climatique Transition écologique	Justice sociale Égalité entre les femmes, les hommes et les minorités de genre
Porteurs et porteuses de projets	Portés par des jeunes femmes et hommes âgé-es de 15 à 30 ans	Portés par des femmes, des jeunes femmes et des personnes issues des minorités de genre âgé-es d'au moins 18 ans
Objectifs	Sensibiliser aux enjeux climatiques Mobiliser les jeunes (15-30 ans), notamment les plus éloignés de ces sujets Encourager des modes de vie durables Produire un impact local concret et durable Renforcer les liens entre jeunes et acteurs du territoire Intégrer une dimension de solidarité internationale	Renforcer le pouvoir d'agir des femmes, jeunes femmes et personnes issues des minorités de genre Développer leur leadership et leur participation citoyenne Promouvoir la justice sociale, l'égalité et les droits humains Favoriser des actions locales inclusives et durables
Activités éligibles	Actions concrètes : plantation, réduction des déchets, mobilité durable Campagnes de sensibilisation : ateliers, événements, réseaux sociaux Actions participatives : hackathons, projets artistiques Renforcement de compétences : formations, accompagnement des jeunes	Sensibilisation : droits humains, égalité, lutte contre les discriminations et violences Mobilisation : événements, espaces d'échange, actions participatives Innovation : projets artistiques, outils numériques, initiatives citoyennes Leadership : formations, mentorat, accompagnement de projets

	Échanges ou partenariats internationaux et/ou dans le cadre de la coopération décentralisée et la solidarité internationale	Engagement des hommes comme alliés de l'égalité Actions croisant justice sociale, climatique et développement durable Échanges et partenariats internationaux et/ou dans le cadre de la coopération décentralisée et la solidarité internationale
--	---	---

A propos du projet SUBLIME

Le propos principal du projet SUBLIME¹ est de nourrir un nouveau récit de solidarité internationale plus durable et inclusif à partir des pratiques des communautés et territoires frontaliers de l'UE.

Le projet s'adresse aux collectivités territoriales, aux associations et aux collectifs citoyens. Il vise à renforcer le pouvoir d'agir des citoyens en s'appuyant sur des initiatives locales, afin de créer un dialogue avec les municipalités et les collectivités territoriales. Son objectif est de favoriser un développement durable et égalitaire, en reliant des enjeux globaux à des actions locales dans le cadre des ODD. SUBLIME met ainsi en lien les actions du quotidien des communautés et des territoires frontaliers de l'UE avec un nouveau récit de solidarité internationale, plus juste et plus inclusif, et prévoit de valoriser ces actions à l'échelle nationale et européenne.

Le projet SUBLIME vise à soutenir des initiatives en faveur :

- Du développement durable et de la transition écologique,
- De l'égalité femmes-hommes et des minorités de genre,
- D'une solidarité internationale fondée sur l'échange entre territoires.

Les objectifs :

- Faire remonter les idées citoyennes auprès des élu·es,
- Mieux comprendre les enjeux écologiques et d'égalité femmes-hommes et des minorités de genre,
- Renforcer la participation des habitant·es dans les projets de solidarité internationale.

 En France, le projet SUBLIME se déploie sur le littoral du Nord et du Pas-de-Calais, notamment au sein des :

- Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois,
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais,
- Communauté de Communes Terre des Deux Caps,
- Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers,
- Communauté de Communes de la Région d'Audruicq,



¹ SUBLIME signifie Sustainable Development Goals Unite Border Communities as Leaders of Inclusiveness, Mobilisation, and Empowerment ou Les Objectifs de développement durable pour unir les communautés frontalières comme actrices de l'inclusion, de la mobilisation et de l'émancipation.

- Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les partenaires européens

- SUBLIME est coordonné par la municipalité de Lampedusa et Linosa (Italie).
- SUBIME rassemble des partenaires de **11 pays européens**, issus de territoires insulaires, frontaliers et locaux engagés en solidarité internationale. Il est financé par le programme [DEAR](#) de l'UE.

Plus d'informations :

- Sur la [page SUBLIME](#) du site web de Lianes Coopération,
- *En anglais* - Sur le site du projet [SUBLIME](#).

A propos des **SUBLIME** appels à projets

Dans le cadre du projet SUBLIME, quatre projets locaux à dimension internationale seront soutenus techniquement et financièrement :

- AAP Environnement : Deux projets portés par des jeunes de 15 à 30 ans. Ils viseront à renforcer la sensibilisation à l'action climatique et à encourager des pratiques et modes de vie durables.
- AAP Genre : Deux projets portés par des femmes, des jeunes femmes et des personnes issues des minorités de genre. Ils proposeront des actions citoyennes et participatives pour la justice sociale et l'égalité entre les femmes, les hommes et les minorités de genre.

1. **Éléments communs aux SUBLIME appels à projets** **Environnement et Genre**

1.1. **Contexte**

Les **SUBLIME** AAP Environnement et Genre s'inscrivent dans des dynamiques internationales, européennes et françaises pour les justice climatique et sociale, en lien avec la solidarité internationale :

- À l'échelle internationale, il contribue à l'Agenda 2030 et aux 17 ODD. Il soutient notamment l'ODD 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » et l'ODD 5 « égalité entre les sexes ».
- Au niveau européen, il s'inscrit dans la [Stratégie](#) européenne 2026-30 en faveur de l'égalité femmes-hommes et contribue au plan d'action genre de l'UE ([GAP III](#)) dans l'action extérieure. Il s'aligne enfin avec le [Pacte](#) vert pour l'Europe.
- En France, il s'inscrit dans la dynamique de coopération décentralisée. Cette coopération repose sur des partenariats entre collectivités territoriales, organisations de la société civile et acteurs locaux étrangers. Elle est un pilier de l'action internationale et de la solidarité en France.

1.2. **Présentation de Lianes Coopération**

Dans le cadre du projet SUBLIME, Lianes Coopération a pour rôle de soutenir et d'accompagner les 4 AAP, ainsi que d'appuyer ces initiatives menées en France.

Lianes Coopération est le Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) qui rassemble les acteurs engagés pour la solidarité internationale dans les Hauts-de-France. Dans un contexte de crises multiples, Lianes Coopération met en avant la force des territoires en France et à l'étranger. Les territoires sont des lieux d'innovation, d'engagement et de coopération. Les ODD sont une boussole commune entre enjeux locaux et globaux.

Pour la période 2025–2030, Lianes Coopération organise son action autour de cinq [axes](#) stratégiques :

- Habiter autrement la planète : encourager des pratiques respectueuses du vivant
- Assurer les services essentiels : garantir un accès durable et équitable (eau, énergie, santé, éducation)
- Répondre aux crises : renforcer la solidarité et la résilience des territoires
- Donner du pouvoir d’agir aux jeunes : soutenir leur engagement et leur citoyenneté
- Faire humanité commune : lutter contre les inégalités et promouvoir les droits humains

Ces axes reposent sur des actions transversales :

- Une communication accessible à toutes et tous
- Des campagnes citoyennes pour donner envie d’agir
- Des formations de qualité
- Des financements pour soutenir l’innovation locale
- Une organisation interne cohérente avec ces objectifs

Les *SUBLIME* AAP Environnement et Genre s’inscrivent dans les axes portés par Lianes Coopération [«Habiter autrement la planète»](#) et [«Faire humanité commune»](#) respectivement.

1.3. Objectif général commun aux *SUBLIME* AAP Environnement et Genre

L’objectif général des *SUBLIME* AAP Environnement et Genre est de donner les moyens aux citoyen·nes des villes et territoires frontaliers de l’UE de concevoir et mener ensemble des projets locaux à dimension internationale pour relever les défis locaux et mondiaux du développement durable et de la justice sociale, pour agir en tant qu’ambassadeur·ices de modes de vie respectueux du climat et de l’environnement, et pour promouvoir l’égalité entre les femmes, les hommes et les minorités de genre.

Remarque :

- Les *SUBLIME* AAP Environnement et Genre ont chacun leurs objectifs spécifiques décrits dans leurs sections respectives.

1.4. Localisation des activités

Les organisations porteuses des projets doivent être légalement enregistrées en France. Les activités doivent se dérouler dans une ou plusieurs des intercommunalités du littoral du Nord et du Pas-de-Calais, même si elles peuvent aussi concerner des zones voisines

et leurs publics ou des actions à l'étranger. Au moins 50 % des activités doivent avoir lieu dans un ou plusieurs des territoires listés ci-dessous :

- Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Communauté de Communes Terre des Deux Caps
- Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
- Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
- Communauté Urbaine de Dunkerque

1.5. Durée des projets

Les projets doivent respecter un calendrier précis :

- Les projets peuvent commencer après la signature de la convention entre l'organisation porteuse du projet et Lianes Coopération. La signature de la convention est prévue mi-novembre 2026. Les activités commencées avant cette date ne pourront pas être financées.
- Chaque projet doit durer au minimum deux mois consécutifs.
- Tous les projets doivent se terminer au plus tard le 30 juin 2027.

1.6. Montant du financement et cofinancement de 10%

1.6.1. Financement

Le montant indicatif global du coût total des projets pouvant être financés dans le cadre des *SUBLIME* AAP est de 44 000 Euros. Avec ce montant total, quatre (4) projets seront financés.

La disponibilité des fonds est indiquée dans le tableau suivant :

Zone géographique	Montant total	Coût total minimal par projet	Coût total maximal par projet
Littoral du Nord et du Pas-de-Calais	44 000 Euros	6 500 Euros	11 000 Euros

1.6.2. Cofinancement

Il est important de noter que chaque proposition doit inclure **un cofinancement de 10 %**. Plus précisément, la subvention demandée peut couvrir jusqu'à 90 % des coûts éligibles totaux. Les 10 % restants doivent être financés par des sources non européennes, telles que des fonds privés ou des contributions d'autres organismes de financement, entre autres.

Les organisations retenues devront rendre compte de l'ensemble du budget du projet sélectionné, y compris la subvention de 90 % et la contribution de cofinancement de 10%.

Lianes Coopération se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des fonds disponibles si le nombre de propositions reçues est insuffisant ou si celles-ci sont de qualité insuffisante. En revanche, Lianes Coopération envisagera de financer des initiatives supplémentaires en cas de ressources non attribuées.

1.7. Critères d'éligibilité

Attention :

Si l'examen des candidatures montre que l'action ne respecte pas les critères d'éligibilité, ou si les informations sont incorrectes, incomplètes ou manquantes, la candidature sera rejetée. Sont notamment inéligibles les candidatures qui ne respectent pas les critères définis, celles déposées hors délai, rédigées dans une autre langue que le français, ou qui ne fournissent pas les pièces obligatoires, comme les statuts ou la preuve de déclaration en tant qu'association loi 1901.

1.7.1. Organisations éligibles

Les organisations candidates doivent respecter des critères d'éligibilité pour accéder au financement. Les personnes individuelles ne peuvent pas candidater seules. Les jeunes, les femmes, les personnes issues des minorités de genre, les groupes informels et les collectifs citoyens non-constitués en associations doivent s'associer à une organisation à but non lucratif et juridiquement établie. Cette organisation porte la candidature. Les organisations candidates sont encouragées à construire des partenariats locaux solides. Pour le *SUBLIME* AAP Environnement, ces partenariats doivent réunir des jeunes, des associations et d'autres acteurs de la société civile. Pour le *SUBLIME* AAP Genre, ils doivent associer des femmes, des personnes issues des minorités de genre, des associations et d'autres acteurs de la société civile.

Sont également à prendre en compte :

- L'organisation candidate doit être une organisation de la société civile à but non lucratif, légalement enregistrée en France. Les structures à but lucratif limité, telles que les entreprises agréées ESUS, ne sont pas éligibles aux *SUBLIME* AAP, afin de respecter le règlement des projets financés par le programme européen DEAR.
- L'organisation candidate agit en tant qu'entité de soutien d'un-e ou plusieurs jeunes, femmes ou personnes issues des minorités de genre qui proposeront et mèneront l'action. Ces jeunes, femmes ou personnes issues des minorités de genre peuvent être des membres, des bénévoles ou même des personnes non affiliées à l'organisation.
- L'organisation candidate doit être basée en France. La priorité sera donnée aux organisations de la société civile locales enregistrées dans les 5 intercommunalités du littoral du Nord et du Pas-de-Calais.
- L'organisation candidate ne doit pas avoir bénéficié auparavant, directement ou indirectement, d'un projet financé au titre du programme DEAR (appel à

propositions 2022 – par exemple, via le programme GEAR-UP porté par la région Hauts-de-France ou l'appel à projet [Tandems 2.0](#) porté par Lianes Coopération).

- Une seule proposition de projet peut être financée par organisation candidate dans le cadre de ces *SUBLIME* AAP.

Les organisations candidates peuvent participer seuls ou au sein d'un consortium avec d'autres entités qui ne géreront pas de budget mais soutiendront activement la mise en œuvre de l'action.

Organisations ou personnes non éligibles

- Les personnes physiques candidatant à titre individuel - par exemple, un·e jeune seule, une femme seule, une personne issue des minorités de genre seule.
- Les candidatures sans organisation porteuse légalement constituée en France.
- Les candidatures portées par une organisation autre qu'une organisation de la société civile à but non lucratif.

1.7.2. Activités éligibles

Les activités éligibles au financement des *SUBLIME* AAP Environnement et Genre sont présentées dans les sections dédiées.

Activités non éligibles

Les types d'activités suivants ne sont pas éligibles au financement. Cette liste, non exhaustive, précise les principales exclusions afin de garantir la cohérence avec les objectifs et les valeurs des *SUBLIME* APP :

- **Activités politiques** : initiatives directement affiliées à des partis politiques, à leurs candidat·es ou à leurs campagnes, ou les soutenant ;
- **Activités contraires aux valeurs de l'UE** : projets contredisant les principes et valeurs fondamentaux de l'UE tels que les dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit, droits humains, etc. ;
- **Initiatives exclusives ou individualisées** : activités bénéficiant uniquement à un groupe restreint de personnes sans mobilisation communautaire élargie (prise en charge de frais de formation personnels, avantages privés à des participants sélectionnés, etc.) ;
- **Projets commerciaux ou à but lucratif** : actions principalement conçues à des fins de profit ou de gain commercial ;
- **Infrastructures ou investissements en capital** : activités impliquant l'achat ou la construction d'infrastructures, de bâtiments ou de véhicules.

Remarque :

Les organisations candidates sont invitées à proposer des projets qui favorisent l'engagement des communautés, le développement durable et la justice sociale et environnementale. Toute activité qui ne respecte pas ces objectifs et ces critères peut être jugée inéligible au financement.

1.7.3. Coûts éligibles

Seuls les coûts éligibles peuvent être pris en compte pour l'octroi d'un financement à ces *SUBLIME* AAP. Les coûts éligibles doivent être fondés sur des coûts réels justifiés par des pièces justificatives. Les coûts éligibles sont listés ci-dessous. **Ils s'appliquent seulement si tous les critères ci-dessus sont respectés (critères cumulatifs) :**

- Les coûts engagés pendant la mise en œuvre du projet, comme spécifié dans le contrat de subvention. Par conséquent, les coûts se rapportent aux activités réalisées pendant la période de mise en œuvre.
- Les coûts engagés indiqués dans le budget global.
- Les coûts engagés nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- Les coûts engagés identifiables et vérifiables, inscrits en comptabilité conformément au plan comptable associatif.
- Les coûts engagés conformes aux exigences de la législation fiscale et sociale applicable.

Coûts non éligibles

- Les dettes et les frais liés au service de la dette.
- Les provisions pour pertes et passifs futurs potentiels.
- Les coûts déclarés par les organisations bénéficiaires mais financés par une autre action ou un autre programme bénéficiant d'une subvention de l'UE (ex : projet financé par le programme européen DEAR).
- Les achats de terrains ou de bâtiments.
- L'achat de véhicules.
- Les pertes de change.
- Les loyers des bureaux.
- Les taxes, y compris la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sauf si le bénéficiaire peut démontrer qu'il ne peut pas les récupérer.
- Les crédits accordés à des tiers.
- Les frais forfaitaires ou auto-certifiés (toutes les dépenses engagées doivent être justifiées par des pièces justificatives appropriées)
- Les contributions en nature (par exemple, la valorisation d'équipements existants, les dons, le travail bénévole, etc.). Les contributions en nature ne peuvent pas être prises en compte dans le calcul du cofinancement de 10 %.

1.8. Critères et processus de sélection

1.8.1. Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule en plusieurs étapes :

- **Présélection et vérification initiale** : Toutes les candidatures sont examinées pour vérifier qu'elles sont complètes et qu'elles respectent les critères d'éligibilité décrits à la section 1.7.
- **Sélection et évaluation par un comité indépendant** : Mis en place par Lianes Coopération, ce comité est composé d'expert-es en gestion de projet et de spécialistes des thématiques environnement et genre. Il évaluera les candidatures, en se concentrant sur la pertinence du projet et sa cohérence avec les objectifs du *SUBLIME* AAP.

1.8.2. Critères de sélection

Les notes de concept sont évaluées selon des critères pondérés, détaillés dans les sections dédiées des *SUBLIME* AAP Environnement et Genre.

1.9. Accompagnement technique et opérationnel des projets sélectionnés

Le projet *SUBLIME* encourage le travail en réseau et le partage de connaissances entre les initiatives portées par des jeunes, des femmes et des personnes issues des minorités de genre. Les organisations bénéficiaires doivent s'engager dans des activités de formation et de mise en réseau. Des temps collectifs seront organisés pendant toute la mise en œuvre du projet, et notamment :

- Une journée de formation thématique environnement et/ou genre en novembre-décembre 2026 (Date exacte précise à confirmer ultérieurement).
- Une journée de formation au cycle de projets permettra aux bénéficiaires de mieux comprendre les attentes autour du projet et d'ajuster, le cas échéant, certains paramètres. Celle-ci se déroulera en novembre-décembre 2026 (Date précise à confirmer ultérieurement).

Ces journées seront organisées en présentiel et les coûts relatifs au déplacement éventuel seront couverts par Lianes Coopération. De plus, chaque initiative bénéficiera d'un accompagnement sur le long-terme avec :

- Des rencontres régulières entre les organisations bénéficiaires.
- Des réunions de suivi courtes mensuels avec Lianes Coopération (de décembre 2026 à juin 2027).

1.10. Calendrier et procédure de candidature

La procédure de candidature comprend les étapes suivantes :

- Soumission d'un formulaire de candidature succinct.
- Processus de pré-sélection selon les critères d'éligibilité décrits à la section 1.7 par l'équipe de Lianes Coopération.

- Processus de sélection selon les critères de sélection aux sections 2 et 3 pour respectivement les *SUBLIME* AAP Environnement et Genre par un comité de sélection indépendant.
- Pour les organisations des projets retenus, suivi d'un parcours de formation thématique et technique afin d'améliorer et d'affiner leurs projets. Au cours de cette formation, les organisations sélectionnées pourront développer leur projet respectif en utilisant de nouvelles compétences thématiques environnement et genre ainsi qu'en matière de gestion du cycle de projets. Il est attendu au mieux que l'ensemble du groupe puisse participer aux événements. Au minimum, la participation est obligatoire pour au moins une personne par projet sélectionné.

Le tableau suivant décrit la procédure de candidature et le déroulement de la mise en œuvre :

Étape 1 : information, soumission et sélection des projets		
Ouverture des <i>SUBLIME</i> AAP	20 juillet 2026	Lancement officiel des <i>SUBLIME</i> AAP sur le site web et les réseaux sociaux de Lianes Coopération Relai par les membres et partenaires de Lianes Coopération sur leurs propres supports de communication
Ateliers de sensibilisation au genre et à l'environnement et Réunion d'information et accompagnement à la rédaction de réponses aux <i>SUBLIME</i> AAP à Dunkerque, Boulogne et Calais	Une journée-ateliers aura lieu entre le 14 et 25 septembre 2026 : A Boulogne : 14 septembre A Calais : Date exacte à préciser ultérieurement A Grande-Synthe : Date exacte à préciser ultérieurement	Les jeunes, les femmes et les personnes issues des minorités de genre représentant des collectifs citoyens et/ou organisations de la société civile sont invité·es à assister aux : • Animations de sensibilisation au genre et à l'environnement afin de renforcer leur compréhension des thématiques portées par les <i>SUBLIME</i> AAP (matin) • Réunion d'information et accompagnement à la rédaction de réponses aux <i>SUBLIME</i> AAP afin de prendre connaissance des lignes directrices détaillées et de partager des idées créatives pour des actions locales à dimension internationale durables (après-midi)
Soumission de questions sur les <i>SUBLIME</i> AAP Environnement et Genre	2 octobre 2026 à minuit (heure de Paris)	Les questions peuvent être soumises via le formulaire disponible sur le site de Lianes Coopération, sur la page dédiée aux <i>SUBLIME</i> AAP.

Publications des réponses aux questions sur les <i>SUBLIME</i> AAP Environnement et Genre	9 octobre 2026 à minuit (heure de Paris)	Les réponses aux questions seront publiées sur le site de Lianes Coopération, sur la page dédiée aux <i>SUBLIME</i> AAP.
Soumission des candidatures aux <i>SUBLIME</i> AAP Environnement et Genre	16 octobre 2026 à minuit (heure de Paris)	Les organisations candidates doivent soumettre leur formulaire de candidature ainsi que les documents annexes requis sur la page dédiée aux <i>SUBLIME</i> AAP.
Processus de sélection	19 au 29 octobre 2026	Le processus de sélection comprendra les étapes suivantes : • Processus de pré-sélection : toutes les candidatures soumises seront examinées selon les critères d'éligibilité décrits à la section 1.7 par l'équipe de Lianes Coopération. • Processus de sélection : toutes les candidatures soumises et présélectionnées seront examinées selon les critères de sélection aux sections 2 et 3 pour respectivement les <i>SUBLIME</i> APP Environnement et Genre par un comité de sélection indépendant composé d'au moins 3 personnes.
Notification des projets sélectionnés	30 octobre 2026	Les projets sélectionnés pour un financement seront informés par email. Une communication officielle sera aussi partagée sur le site web et les réseaux sociaux de Lianes Coopération.
Étape 2 : Renforcement des capacités, formation et projet entièrement révisé		
Formation	2 jours En novembre 2026	Les porteurs et porteuses de projets sélectionnés participeront à une session de formation portant sur les thématiques environnement et/ou genre, ainsi que sur la gestion de projets de la solidarité internationale. L'objectif est de renforcer leurs capacités à développer et à mettre en œuvre leurs propositions. Les participant-es pourront acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles idées ou améliorations de leurs projets pourront être intégrées à leurs dossiers de candidature.

Soumission du formulaire de candidature révisé et du cadre logique	9 décembre 2026	À l'issue de la formation, les formulaires de candidature des projets sélectionnés seront approfondis et un cadre logique sera élaboré. Les bénéficiaires travailleront en étroite collaboration avec les mentors qui leur auront été attribués afin de concrétiser leurs idées, en intégrant les connaissances, les outils, les retours d'expérience et les compétences acquis pendant la formation. Le formulaire de candidature révisé et le cadre logique seront ensuite soumis au plus tard le 9 décembre 2027 pour examen dans le cadre du processus d'accord de subvention.
Signature de la convention de subvention	Avant le 18 décembre 2026	Les organisations des projets sélectionnés devront soumettre les documents contractuels. Lianes Coopération fournira un modèle de convention de subvention à remplir et signer.
Étape 3 : Mise en œuvre des projets		
Mise en œuvre des projets sélectionnés	A partir de la signature de la convention au 30 juin 2027	Les projets doivent durer 2 mois consécutifs au moins. La période de mise en œuvre peut s'étendre au maximum jusqu'au 30 juin 2027.
Étape 4 : Reporting final		
Rapports finaux	15 juillet 2027	Conformément aux dispositions de la convention de subvention, chaque organisation devra soumettre un reporting final, comprenant les rapports d'activités et financiers. Chaque organisation devra être en mesure de fournir l'accès aux pièces justificatives de leurs dépenses si les auditeur-ices en font la demande. Le rapport final du projet doit être soumis au plus tard le 15 juillet 2027

1.11. Liste des documents à compléter et à fournir

Les documents et annexes suivantes sont des éléments obligatoires de toute réponse aux *SUBLIME* AAP Environnement et Genre. Vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur le site de Lianes Coopération, sur la page dédiée aux *SUBLIME* AAP.

Documents à compléter

- Formulaire de candidature à remplir sur le site de Lianes Coopération, sur la page dédiée aux *SUBLIME* AAP

- Annexe A – Budget prévisionnel
- Annexe B – Déclaration de non-octroi d'autres subventions DEAR de l'Union européenne
- Annexe C – Déclaration des autres entités impliquées

Documents à fournir

- Statuts de l'organisation candidate
- Justificatif d'enregistrement légal de l'organisation candidate

1.12. Point de contact et plus d'informations

Lianes Coopération

5 rue Jules de Vicq, 59800 Lille

www.lianESCOoperation.org

Contact pour la thématique Genre et questions générales liées au projet SUBLIME :

Nadège Riche

Coordinatrice Genre et Droits Humains

07 84 63 01 49

n.riche@lianESCOoperation.org

Contact pour la thématique Environnement :

Elsa Coulon

Coordinatrice Environnement et Climat

06 41 92 04 68

e.coulon@lianESCOoperation.org

2. Les **SUBLIME** appel à projets axé environnement et portés par des jeunes âgé-es de 15 à 30 ans (**SUBLIME AAP Environnement**)

2.1. L'inspiration *Kamalé*

Kamalé (KlimAte Mindful Actions Led by Engaged Youth Leaders) - Initiatives citoyennes locales avec une dimension internationale d'action climatique portées par de jeunes hommes et femmes âgé-es de 15 à 30 ans

Le terme « Kamalé » trouve ses racines dans les langues africaines et arabes, voire dans certaines traditions religieuses. Son histoire est difficile à retracer en raison du manque de références précises, mais il se peut qu'il se soit répandu à travers les migrations et les échanges culturels, s'adaptant au fil du temps aux différentes régions.

- En arabe, le nom « Kamalé » est une variante de « Kamal » (كامل), qui signifie « perfection » ou « plénitude ». C'est un nom qui symbolise la beauté et l'harmonie idéale.
- Dans certaines langues africaines et traditions religieuses, le nom « Kamalé » véhicule une notion de grandeur spirituelle ou de lien avec des valeurs supérieures.

La plénitude renvoie à l'approche globale et intégrée des ODD, nécessaire à leur réalisation, et que nous souhaitons traduire dans les actions financées par ce **SUBLIME AAP**. L'harmonie idéale est la relation entre la Planète, les Personnes et la Prospérité à laquelle les êtres humains doivent aspirer afin que les équilibres délicats de nos écosystèmes ne soient pas davantage compromis et puissent même être progressivement rétablis. Nous connecter, en tant qu'individus et en tant que communauté, à des valeurs supérieures, c'est ce dont nous avons besoin pour voir au-delà des limites de l'existant, au-delà du sentiment d'impuissance qui découle de l'incapacité à relever des défis qui semblent trop vastes et complexes, afin d'agir ensemble pour générer les changements souhaités.

2.2. Contexte

Ce **SUBLIME AAP Environnement** s'inscrit dans des dynamiques internationales, européennes et françaises pour la justice climatique et la solidarité internationale. Il contribue à l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques. Il s'appuie sur les conclusions de la COP29, qui reconnaissent le rôle clé des jeunes dans la justice climatique et la résilience des communautés.

Dans le cadre des efforts déployés par le projet SUBLIME pour contribuer à la réalisation de l'ODD 13, une enquête a été menée auprès de plus de 300 personnes dans dix villes frontalières et îles situées en Autriche, en Bulgarie, à Chypre, en Grèce, en Hongrie, en Italie, à Malte, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie. Cette enquête visait à évaluer la perception qu'ont les communautés locales frontalières des enjeux clés liés à l'Agenda 2030, en mettant particulièrement l'accent sur la crise climatique.

Parmi les principales conclusions, on peut citer :

- L'exposition aux risques climatiques : 40 % des personnes interrogées ont déclaré être exposées à des risques environnementaux et climatiques, tels que les incendies, les inondations, la pollution et les conditions météorologiques extrêmes. Parmi elles, près de 15 % ont déclaré se sentir « très exposées ». Cependant, dans la tranche d'âge des 18-30 ans, moins de 10 % ont déclaré se sentir « très exposées ».
- La perception de la gravité du changement climatique : sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspond à « pas du tout un problème grave » et 10 à « un problème extrêmement grave », la note moyenne attribuée par les personnes interrogées était de 8, ce qui reflète une prise de conscience généralisée de l'ampleur de la crise climatique.
- L'absence d'action personnelle : malgré cette prise de conscience, près de 40 % des personnes interrogées ont admis n'avoir pris aucune mesure personnelle pour lutter contre le changement climatique au cours des six derniers mois.
- La priorité accordée à l'ODD 13 : plus de 60 % des personnes interrogées n'ont pas classé l'ODD 13 parmi les cinq objectifs nécessitant une action urgente, ce qui souligne la nécessité de faire de l'action climatique une priorité locale.

2.3. Objectifs spécifiques

L'objectif principal est de donner aux habitant·es des villes et territoires frontaliers de l'UE les moyens de co-construire et de mener des actions éclairées répondant aux défis environnementaux locaux et globaux, et de devenir des ambassadeur·ices de modes de vie durables et de l'action climatique.

Pour cela, l'initiative *Kamalé* prévoit de soutenir des actions portées par et destinées aux jeunes hommes et femmes, générant un impact territorial significatif en répondant aux défis climatiques pertinents pour les communautés locales du territoire ciblé. Ces actions doivent :

- S'inscrire dans les objectifs d'ensemble du projet SUBLIME,
- Prioriser l'impact local, en répondant aux besoins et priorités spécifiques des communautés concernées,

- Intégrer une dimension internationale et, dans la mesure du possible, créer des liens concrets de solidarité internationale avec des acteurs ou des initiatives situés dans des territoires appartenant au sud global.

2.4. Public cible

2.4.1. Porteurs et porteuses de projet

Les porteurs et porteuses de projets doivent être des jeunes hommes et femmes âgé·es de 15 à 30 ans réunis dans une organisation à but non lucratif, de type association ou un collectif de citoyens œuvrant pour la justice climatique.

2.4.1. Public cible des projets

Chaque proposition doit mobiliser au moins **10 jeunes dans le cadre d'une participation active et directe** et implique explicitement au moins **250 jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 30 ans**. Les propositions sont attendues de la part de jeunes **engagé·es au niveau local**, en particulier (mais ne se limite pas) à celles et ceux qui sont :

- **Éloignés ou peu sensibilisés** : des jeunes femmes et hommes qui ne sont pas encore activement impliqué·es dans l'action climatique mais qui peuvent y contribuer de façon significative grâce à des actions d'éducation, de formation et de mobilisation ciblées.
- **Issus de groupes marginalisés** : notamment les jeunes femmes et hommes issu·es de la migration, les femmes et d'autres publics confrontés à des obstacles à la participation aux initiatives communautaires et aux processus de décision.

En s'adressant à ces publics, le *SUBLIME* AAP Environnement vise non seulement à sensibiliser aux enjeux climatiques, mais aussi à créer des espaces d'échanges et de points de vue différents.

2.5. Priorités et résultats attendus

Le *SUBLIME* AAP Environnement a pour objectif d'obtenir des résultats concrets et significatifs grâce aux initiatives financées.

La priorité sera donnée aux actions qui produisent les résultats attendus suivants :

Engagement actif des jeunes

- Les jeunes, y compris les jeunes femmes, sont renforcés dans leurs capacités à assumer des rôles de leadership dans la conception et la mise en œuvre d'actions climatiques axées sur les besoins des communautés.
- Les jeunes désengagés, peu sensibilisés ou marginalisés, notamment les populations migrantes, sont mobilisés et impliqués dans des initiatives d'action climatique.

Renforcement de la sensibilisation au changement climatique

- Une meilleure compréhension des impacts du changement climatique au sein des communautés locales est acquise, avec un accent particulier sur la sensibilisation des jeunes âgés de 15 à 30 ans.
- La communauté au sens large est davantage sensibilisée à l'urgence de l'action climatique, en mettant en évidence ses implications tant au niveau local que mondial.

Renforcement de l'impact communautaire et de la participation

- Des projets participatifs impliquant activement différents groupes au sein de la communauté sont mis en œuvre.
- Les liens entre les initiatives portées par les jeunes et les acteurs locaux sont renforcés afin de favoriser la collaboration et l'appropriation collective des solutions climatiques.

Création de solutions durables et reproductibles

- Des actions innovantes et concrètes sont développées pour répondre aux défis climatiques et environnementaux locaux, tout en proposant des modèles pouvant être reproduits et adaptés dans d'autres contextes.
- Un impact durable est garanti grâce à des initiatives conçues pour rester viables et efficaces au-delà de la période de financement.

Dimension de solidarité internationale

- Autant que possible, une dimension internationale est intégrée aux actions, avec la mise en place de liens concrets de solidarité internationale entre les territoires et les acteurs impliqués.

2.6. Activités éligibles

Les projets proposés dans le cadre du *SUBLIME* AAP Environnement doivent s'aligner sur les objectifs et les priorités globaux de l'AAP. Les projets proposés doivent aussi :

- Prendre la forme d'actions locales à dimension internationale adaptées aux besoins et aux défis spécifiques de leurs communautés, tels que ceux présentés dans la [Cartographie](#) des acteurs du littoral du Nord et du Pas-de-Calais,
- Clairement identifier et définir leur(s) groupe(s) cible(s),
- Présenter l'ensemble des activités qu'ils jugent nécessaires pour atteindre les objectifs du présent AAP, en tenant compte des besoins et défis nationaux et/ou locaux existants, afin d'obtenir des résultats concrets dans le contexte où les projets sélectionnés seront mis en œuvre,
- Prévoir des activités menées par des jeunes hommes et femmes, capables de mobiliser au moins 10 jeunes par une participation active directe et de toucher au moins 250 jeunes dans le contexte local.

- Intégrer, lorsque cela est possible, une dimension de solidarité internationale à travers des partenariats, des échanges ou des actions menées avec des acteurs d'autres territoires appartenant au Sud global.

2.6.1. Exemples d'activités éligibles

Différents types d'activités peuvent être financés dans le cadre du *SUBLIME* AAP Environnement :

Plantation d'arbres, conservation, économie circulaire, solutions de décarbonation

- Actions telles que la plantation d'arbres, le jardinage communautaire, la conservation de la biodiversité,
- Activités favorisant le recours aux énergies renouvelables, le réemploi ou la réduction des déchets (économies d'eau, projets de recyclage, compostage, opérations de nettoyage, promotion du vélo et de la marche, etc.).

Campagnes de sensibilisation communautaires

- Ateliers éducatifs, sessions d'apprentissage ludique ou campagnes sur les réseaux sociaux conçus pour informer et mobiliser le public sur les enjeux climatiques, en particulier l'ODD 13,
- Événements tels que foires du climat, éco-festivals ou expositions à destination des jeunes et de la communauté élargie.

Actions de mobilisation innovantes

- Activités interactives, gamification ou hackathons visant à co-concevoir des solutions locales aux défis climatiques,
- Projets de plaidoyer par l'art (fresques murales, performances théâtrales, etc.) centrés sur la sensibilisation au climat.

Renforcement des capacités et formation

- Ateliers ou séminaires destinés à renforcer les compétences et connaissances des jeunes leaders et de leurs équipes (gestion de projet, communication, pratiques durables, etc.),
- Toute autre activité jugée nécessaire pour atteindre les objectifs de l'appel.

Dimension de solidarité internationale

Les projets sont encouragés à intégrer une dimension de solidarité internationale, à travers des actions concrètes et accessibles. À titre d'exemple :

- Échanges de pratiques ou de témoignages entre jeunes de différents pays (en ligne ou en présentiel), autour des enjeux climatiques locaux et/ou ayant une dimension internationale,
- Partenariats avec une organisation située dans un autre territoire appartenant au Sud global pour mener une action commune ou croisée,
- Actions de sensibilisation intégrant des perspectives internationales (expositions, campagnes ou supports pédagogiques valorisant des initiatives d'autres pays appartenant au Sud global).

Autres activités

Toute autre activité jugée pertinente pour promouvoir l'action climatique et la transition écologique.

En anglais – Pour inspiration, voici des [exemples](#) de projets menés par les partenaires européens du projet SUBLIME en 2025-26.

2.7. Budget par projet

La disponibilité des fonds est indiquée dans le tableau suivant :

Nom de projet Environnement sélectionnés	Montant total	Coût total minimal par projet	Coût total maximal par projet
2	22 000 Euros	6 500 Euros	11 000 Euros

Il est important de noter que chaque proposition doit inclure **un cofinancement de 10 %**. Plus précisément, la subvention demandée peut couvrir jusqu'à 90 % des coûts éligibles totaux. Les 10 % restants doivent être financés par des sources non européennes, telles que des fonds privés ou des contributions d'autres organismes de financement, entre autres.

2.8. Critères de sélection

Toutes les candidatures éligibles seront évaluées selon un système de notation clair et pondéré, pour un total de 100 points. Les projets doivent obtenir au moins 70/100 pour être financés.

Chaque critère reflète les priorités du programme : enjeux environnementaux, mobilisation des jeunes et groupes marginalisés, impact local et solidarité internationale.

1. Pertinence locale et impact (Sur 20 points)

- Le projet répond-il clairement à des enjeux locaux de transition écologique et d'action climatique ?
- Le projet est-il adapté aux besoins du territoire et des communautés ciblées ?
- Le projet a-t-il un potentiel d'impact concret, durable et mesurable ?

2. Leadership des jeunes femmes et hommes (Sur 20 points)

- Les jeunes (15–30 ans) ont-ils un rôle central dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Les jeunes sont-ils impliqués comme leaders et décideurs dans les différentes phases du projet ?
- Le projet renforce-t-il le pouvoir d'agir des jeunes, leur autonomie et leur capacité à s'engager sur les enjeux climatiques et de développement durable ?
- Le projet favorise-t-il la mobilisation active d'au moins 10 jeunes impliqués directement dans la mise en œuvre des activités ?

3. Potentiel de mobilisation et d'engagement (Sur 20 points)

- Le projet peut-il mobiliser et impliquer des groupes variés, notamment des jeunes hommes et femmes peu engagé·es ou marginalisé·es et d'autres acteurs locaux ?
- Le projet utilise-t-il des méthodes créatives et inclusives (réseaux sociaux, ateliers participatifs, événements) pour favoriser une participation large ?
- Le projet peut-il atteindre au moins 250 jeunes par sous-subvention, comme demandé dans les critères d'éligibilité ?

4. Egalité, diversité et inclusion (Sur 15 points)

- Le projet implique-t-il des publics peu représentés comme participants actifs, et pas seulement comme bénéficiaires ?
- Le projet intègre-t-il une approche sensible au genre et/ou au genre intersectionnel ?

5. Capacité et budget (Sur 15 points)

- Le projet peut-elle mobiliser au moins dix jeunes locaux comme acteurs de la mise en œuvre ?
- Le budget est-il réaliste, justifié et cohérent avec les activités proposées ?

6. Dimension de solidarité internationale (Sur 10 points)

- Dans quelle mesure le projet intègre-t-il une dimension de solidarité internationale à travers des partenariats, des échanges ou des actions concrètes avec des acteurs d'autres territoires ?

3. Les **SUBLIME** appels à projets axés genre et portés par des femmes, jeunes femmes et personnes issues des minorités de genre (**SUBLIME AAP Genre**)

3.1. L'inspiration **SCIATUmia**

SCIATUmia - Le souffle des frontières – Initiatives citoyennes locales avec une dimension internationale pour la justice sociale menées par des femmes, jeunes femmes et personnes issues des minorités de genre porteuses de changement

Le nom **SCIATUmia** s'inspire du mot sicilien « ciatu » (prononcé sciatu), qui signifie littéralement « *souffle* » :

- Sur l'île de Lampedusa, « sciatu mia » est une expression tendre utilisée par les grands-parents pour s'adresser affectueusement à leurs proches ; par exemple, une grand-mère qui appelle sa petite-fille « *sciatu mia* », ce qui signifie « mon souffle » ou « mon amour ». C'est une expression qui scelle des liens pour la vie, tout comme l'acte de respirer lui-même.
- À Lampedusa, « ciatu » évoque également la brise marine, ce vent vital qui transporte la mémoire, l'attention et les liens à travers les générations et les frontières. C'est une métaphore de la régénération, des forces invisibles mais puissantes qui soutiennent la vie et la communauté.

3.2. Contexte

Ce **SUBLIME AAP Genre** s'inscrit dans des dynamiques internationales et européennes pour la justice sociale, les droits humains et l'égalité. Il contribue aux ODD, en particulier l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes et l'ODD 10 sur la réduction des inégalités.

Au niveau européen, il s'aligne avec la Stratégie européenne pour l'égalité de genre 2026–2030 et le plan d'action genre de l'UE dans l'action extérieure (GAP III). Ces cadres mettent en avant le rôle des femmes et des filles, encore sous-représentées dans les espaces de décision. Ils encouragent le développement de leur leadership. Ce renforcement participe à la fois à la justice sociale, à la justice climatique et à la solidarité internationale.

Des recherches menées par [ICLEI Europe](#) (dans le cadre du projet **SUBLIME**) montrent que beaucoup d'initiatives locales ne prennent pas encore assez en compte le lien entre égalité de genre et développement durable. Les collectivités territoriales sont encouragées à intégrer ces enjeux pour améliorer le bien-être des populations. Le projet **SUBLIME** confirme ces besoins. Il montre que plus de 60 % des personnes souhaitent plus de femmes dans les fonctions politiques locales. Ces résultats soulignent l'importance de mieux reconnaître le rôle des femmes et des personnes issues des minorités de genre dans les actions pour une société plus durable et plus égalitaire.

3.3. Objectifs spécifiques

Le *SUBLIME* AAP Genre soutient des actions innovantes et durables répondant aux enjeux de justice sociale et de lutte contre les inégalités, en priorisant l'égalité femme-homme et/ou de genre menées par les premières concernées, c'est-à-dire des associations et/ou collectifs citoyens portés par des femmes, jeunes femmes ou personnes issues des minorités de genre, en particulier celles qui sont marginalisées.

Ces actions ont pour objectifs complémentaires :

- De donner les moyens aux femmes, jeunes femmes et personnes issues des minorités de genre, en particulier celles qui sont marginalisées, de susciter un changement positif et d'avoir un impact durable au sein de leurs communautés
- D'acquérir une expérience en matière de leadership, de nouer des liens avec des pair-es partageant les mêmes idées et de développer des compétences qui profiteront à leur futur parcours de vie

Ces actions doivent :

- S'aligner sur les objectifs généraux du projet *SUBLIME*.
- Donner la priorité à l'impact local en répondant aux besoins et priorités spécifiques des communautés concernées.
- Intégrer une dimension internationale et, dans la mesure du possible, créer des liens concrets de solidarité internationale avec des acteurs ou des initiatives situés dans des territoires appartenant au sud global.

3.4. Public cible

3.4.1. Porteurs et porteuses de projet

Les porteurs et porteuses de projets doivent être des femmes, des jeunes femmes et/ou des personnes issues des minorités de genre de plus de 18 ans réunies dans une association ou un collectif de citoyen·es œuvrant pour l'égalité femmes-hommes et entre les genres.

3.4.2. Public cible des projets

Les actions devront indirectement sensibiliser, impliquer et/ou soutenir le pouvoir d'agir d'au moins **250 habitant·es du territoire**, en leur offrant la possibilité de participer à la promotion de la justice sociale et la lutte contre les inégalités entre femmes, hommes et/ou minorités de genre.

Ces groupes portés par des femmes, des jeunes femmes et/ou des personnes issues des minorités de genre et engagés au niveau local sont invités à soumettre des propositions qui favorisent la participation active :

- D'autres organisations de la société civile, d'organisations de personnes migrantes et/ou de soutien aux personnes migrantes, de clubs sportifs, etc.
- Les personnes désengagées ou peu sensibilisées qui ne participent pas encore à des actions locales relatives à la justice sociale et à l'égalité, mais qui peuvent apporter une contribution significative grâce à l'éducation, à la formation et à des stratégies d'engagement ciblées.
- Les groupes marginalisés et défavorisés qui se heurtent à des obstacles pour participer aux actions citoyennes locales et aux processus décisionnels.

En mobilisant ces groupes cibles, le *SUBLIME* AAP Genre vise non seulement à sensibiliser aux questions de justice sociale, mais aussi à créer des espaces et des opportunités permettant à des voix et des perspectives diverses de façonner les liens entre enjeux globaux et action locale et de la solidarité internationale.

3.5. Priorités et résultats attendus

Le *SUBLIME* AAP Genre vise à développer et mettre en œuvre des solutions créatives, communautaires et concrètes, notamment des activités pratiques délivrant des résultats tangibles et significatifs grâce aux deux projets financés.

La priorité sera donnée aux actions qui produisent les résultats attendus suivants :

Autonomisation des femmes, des jeunes femmes et des personnes issues des minorités de genre

- Le pouvoir d'agir des femmes, des jeunes femmes et des personnes issues des minorités de genre est renforcé. Elles prennent des rôles de leadership dans des actions locales à dimension internationale et gagnent en influence sur le développement local et global.

Engagement et participation locaux inclusifs

- Les actions mobilisent activement les groupes désengagés, peu sensibilisés ou marginalisés dans le cadre d'action locale à dimension internationale et/ou de coopération décentralisée. Cela inclut les populations migrantes et réfugiées, les jeunes femmes et hommes non engagé-es dans l'éducation civique, les citoyen-es peu sensibilisés aux ODD, à l'économie circulaire ou à l'action climatique, les personnes âgées, les personnes ayant une faible culture numérique, les minorités ethniques et linguistiques, les personnes LGBTIQ+, les personnes en situation de handicap, les personnes sans emploi ou les groupes économiquement défavorisés, ainsi que les groupes axés sur l'intersection des identités.
- Les actions participatives impliquent activement divers membres des communautés locales et des liens plus solides sont établis entre les initiatives menées par des femmes, des jeunes femmes et des personnes issues de minorités de genre, et les acteurs locaux, favorisant la collaboration et l'appropriation collective de solutions durables de justice sociale.

Sensibilisation accrue au développement durable et liens avec justice climatique et des modes de vies durables

- Les communautés locales font preuve d'une meilleure compréhension des enjeux de développement durable et de justice sociale, tels que l'égalité femmes-hommes et de genre, l'inclusion sociale, la lutte contre les discriminations ainsi que les abus, harcèlements et violences envers les groupes socialement marginalisés.
- Les actions contribuent à lutter contre la crise climatique et/ou à promouvoir la transition écologique, l'action climatique, des modes de vie durables, l'économie circulaire

Changement tangible dans le contexte territorial

- Les actions génèrent un changement tangible dans la zone géographique ciblée.

Création de solutions durables et évolutives

- Des actions innovantes et pratiques répondant aux défis locaux en matière de durabilité et justice sociale sont développées, offrant des modèles pouvant être transposés et reproduits dans d'autres contextes.
- Les actions sont conçues pour garantir un impact durable au-delà de la période de financement.

Promotion de l'Agenda 2030, de la justice, de la protection et de la solidarité

- Les actions contribuent de manière significative à la réalisation des ODD 5 et 10 au niveau local.
- Les actions sont conformes aux principes de justice sociale, de solidarité et de sororité.

Dimension de solidarité internationale

- Autant que possible, une dimension internationale est intégrée aux actions, avec la mise en place de liens concrets de solidarité internationale entre les territoires et les acteurs impliqués.

3.6. Activités éligibles

Les projets proposés dans le cadre du *SUBLIME* AAP Genre doivent s'aligner sur les objectifs et les priorités globaux de l'AAP. Les projets proposés doivent aussi :

- Prendre la forme d'actions locales à dimension internationale adaptées aux besoins et aux défis spécifiques de leurs communautés, tels que ceux présentés dans la [Cartographie](#) des acteurs du littoral du Nord et du Pas-de-Calais,
- Clairement identifier et définir leur(s) groupe(s) cible(s),
- Présenter l'ensemble des activités qu'ils jugent nécessaires pour atteindre les objectifs du présent *Sublime* AAP Genre, en tenant compte des besoins et défis nationaux et/ou locaux existants, afin d'obtenir des résultats concrets dans le contexte où les projets sélectionnés seront mis en œuvre,

- Prévoir des activités menées par des femmes, capables d'impliquer au moins 10 leaders communautaires (dont 70 % de femmes) par le biais d'une participation active directe et d'atteindre au moins 250 membres de la communauté dans le contexte local,
- Intégrer, lorsque cela est possible, une dimension de solidarité internationale à travers des partenariats, des échanges ou des actions menées avec des acteurs d'autres territoires appartenant au Sud global.

3.6.1. Exemples d'activités éligibles

Différents types d'activités peuvent être financés dans le cadre du *SUBLIME* AAP Genre :

Campagnes de sensibilisation à la justice sociale et à l'égalité de genre

- Ateliers éducatifs, sessions ludiques ou campagnes sur les réseaux sociaux visant à promouvoir l'égalité entre les femmes, les hommes et les personnes issues des minorités de genre,
- Actions de sensibilisation et de formation pour prévenir et lutter contre les violences basées sur le genre et/ou tout autre motif de discrimination (harcèlement, discriminations, stéréotypes)
- Organisation d'événements participatifs (forums, expositions, ciné-débats, cercles de parole) pour favoriser le dialogue au sein des communautés,
- Création de supports pédagogiques accessibles (guides, podcasts, vidéos) sur les droits humains et l'égalité.

Actions d'engagement innovantes pour l'égalité et l'inclusion

- Activités participatives (jeux, serious games, hackathons) pour coconstruire des solutions locales en faveur de l'égalité,
- Projets artistiques engagés (théâtre forum, fresques, photographie, slam) pour sensibiliser aux enjeux de justice sociale et d'égalité,
- Création de clubs ou espaces sûrs (safe spaces) dédiés aux femmes et aux personnes issues des minorités de genre pour échanger et s'organiser,
- Initiatives favorisant la participation citoyenne des publics marginalisés (par exemple : plateformes d'expression, consultations locales).
- Actions visant à sensibiliser et impliquer les hommes et les personnes appartenant aux groupes majoritaires de genre afin qu'ils deviennent des alliés actifs de l'égalité (ateliers, groupes de discussion, campagnes de déconstruction des stéréotypes, engagement dans des initiatives locales).

Renforcement des capacités et leadership féministe et inclusif

- Formations à destination des femmes et des personnes issues des minorités de genre sur le leadership, le plaidoyer et la prise de parole en public,
- Ateliers sur l'intégration du genre dans les projets, les pratiques inclusives et la lutte contre les discriminations et violences fondées sur le genre intersectionnel,

- Accompagnement de jeunes leaders pour développer des initiatives locales en faveur de la justice sociale,
- Sessions de mentorat ou de coaching entre pair-es.

Activités croisant justice climatique, développement durable et justice sociale

- Actions locales combinant sensibilisation au climat et enjeux d'égalité (ex. ateliers sur les impacts différenciés du changement climatique selon le genre, ou sur les inégalités face aux risques environnementaux),
- Projets concrets favorisant des modes de vie durables et inclusifs (ex. jardins partagés portés par des groupes de femmes ou de minorités de genre, initiatives d'économie circulaire intégrant des publics marginalisés).

Dimension de solidarité internationale

Les projets sont encouragés à intégrer une dimension de solidarité internationale, à travers des actions concrètes et accessibles. À titre d'exemple :

- Échanges de pratiques ou de témoignages entre acteurs de différents pays appartenant au Sud global sur les enjeux d'égalité et de droits humains,
- Partenariats avec des organisations engagées dans la défense des droits des femmes et des minorités de genre dans d'autres territoires appartenant au Sud global,
- Actions conjointes ou campagnes mettant en lumière des luttes et initiatives internationales en faveur de la justice sociale.

Autres activités

Toute autre activité jugée pertinente pour promouvoir la justice sociale, l'égalité de genre et atteindre les objectifs de l'appel.

3.7. Budget par projet

La disponibilité des fonds est indiquée dans le tableau suivant :

Nom de projets « Genre » sélectionnés	Montant total	Coût total minimal par projet	Coût total maximal par projet
2	22 000 Euros	6 500 Euros	11 000 Euros

Il est important de noter que chaque proposition doit inclure **un cofinancement de 10 %**. Plus précisément, la subvention demandée peut couvrir jusqu'à 90 % des coûts éligibles totaux. Les 10 % restants doivent être financés par des sources non européennes, telles que des fonds privés ou des contributions d'autres organismes de financement, entre autres.

3.8. Critères de sélection

Toutes les candidatures éligibles seront évaluées selon un système de notation clair et pondéré, pour un total de **100 points**. Les projets doivent obtenir au moins **70/100** pour être financés.

Chaque critère reflète les priorités du programme : justice sociale, égalité de genre, inclusion, impact local et solidarité internationale.

Critères de sélection pour la phase de sélection

1. Pertinence locale et impact (Sur 20 points)

- Le projet répond-il clairement à des enjeux locaux de justice sociale et/ou d'égalité de genre ?
- Le projet est-il adapté aux besoins du territoire et des communautés ciblées ?
- Le projet a-t-il un potentiel d'impact concret, durable et mesurable ?

2. Leadership des femmes, jeunes femmes et personnes issues des minorités de genre (Sur 20 points)

- Les femmes, les jeunes femmes et/ou les personnes issues des minorités de genre ont-elles un rôle central dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Les femmes, les jeunes femmes et/ou les personnes issues des minorités de genre sont-elles impliquées comme leaders et décideuses dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Le projet renforce-t-il le pouvoir d'agir, l'autonomie et la visibilité des femmes, des jeunes femmes et/ou des personnes issues des minorités de genre
- Le critère des 70 % de femmes, jeunes femmes et/ou personnes issues des minorités de genre parmi les personnes impliquées est-il respecté ?

3. Potentiel de mobilisation et d'engagement (Sur 20 points)

- Le projet mobilise-t-il des publics variés, notamment des personnes marginalisées ou peu engagées ?
- Le projet utilise-t-il des méthodes créatives et inclusives (réseaux sociaux, ateliers participatifs, événements) pour favoriser une participation large ?
- Le projet peut-il atteindre au moins 250 jeunes par sous-subvention, comme demandé dans les critères d'éligibilité ?

4. Diversité, inclusion et approche genre (Sur 15 points)

- Les publics peu représentés participent-ils activement (et pas seulement comme bénéficiaires) ?
- Le projet adopte-t-il une approche féministe et sensible au genre ?
- Le projet intègre-t-il les enjeux d'inclusion et d'intersectionnalité ?

5. Capacité et budget (Sur 15 points)

- L'équipe est-elle capable de mettre en œuvre le projet, à savoir la mobilisation d'au moins 10 participant·es acti-ves ?
- Le budget est-il réaliste, justifié et cohérent avec les activités proposées ?

6. Dimension de solidarité internationale (Sur 10 points)

- Dans quelle mesure le projet intègre-t-il une dimension de solidarité internationale à travers des partenariats, des échanges ou des actions concrètes avec des acteurs d'autres territoires, notamment du Sud global ?

